

SITUATION ANNUELLE DE PHENICIA SEED FUND ARRETEE AU 31/12/2012**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds «*PHENICIA SEED FUND*», nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds «*PHENICIA SEED FUND*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «*PHENICIA SEED FUND*», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7.827.638 DT, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 234.408 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la société de gestion du fonds «*PHENICIA SEED FUND*». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conseil Audit Formation, Société d'expertise Comptable

Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy Les berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie.

Téléphone: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, Fax: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com

Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC 818895 1997. Id.Fisc 024 410 T
Inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «PHENICIA SEED FUND» au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

C.A.F

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**(exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		7 814 078	6 242 435
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	5 705 373	4 169 690
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	2 108 705	2 072 745
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 732	3 212
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	5 732	3 212
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	33 957	31 508
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		7 853 767	6 277 155
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	13 803	21 207
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	12 327	10 202
TOTAL PASSIF		26 129	31 409
ACTIF NET			
CP 1 - Capital		9 066 393	7 250 093
a - Capital	5-1-7	9 927 000	7 664 000
b - Réserves non distribuables		-860 607	-413 907
CP 2 - Résultats Cumulés		-1 238 755	-1 004 347
a - Résultat net des exercices antérieurs		-1 004 347	-830 702
b - Résultat de l'exercice		-234 408	-173 645
ACTIF NET		7 827 638	6 245 746
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 853 767	6 277 155

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE**LE 31 DECEMBRE 2012****(exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2011</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		94 351	132 864
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	94 351	132 864
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	740	383
Total des revenus des placements		95 091	133 247
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	295 054	294 422
Revenu net des placements		-199 963	-161 175
<i>CH 2 - Autres charges</i>	5-2-4	34 445	12 470
Résultat d'exploitation		-234 408	-173 645
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-234 408	-173 645
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		0	0
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation</i>		0	0
Résultat net de l'exercice		-234 408	-173 645

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2012

	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-681 108	-587 552
a - Résultat d'exploitation	-234 408	-173 645
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-446 700	-413 907
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 263 000	125 000
a- Souscriptions		
Capital	2 263 000	125 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 581 892	-462 552
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	6 245 746	6 708 298
b - en fin d'exercice	7 827 638	6 245 746
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	7 664	7 539
b - en fin d'exercice*	9 927	7 664
VALEUR LIQUIDATIVE	788,520	814,946
Taux de Rendement	-3,24%	-8,41%

La valeur liquidative calculée sur la base des parts A uniquement est estimée à 792,672 DT en 2012 et 819,114 DT en 2011.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007. Le montant projeté du fonds a été fixé à **10.052.000 DT**, divisé en **10.000 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le montant initial du fonds a été fixé au quart du montant projeté, soit à **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 Décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 10.052.000 DT.** Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab tunisien Bank ;
- 425.000 DT au profit de la CDC entreprises;
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cessions 2011	Montant Libéré en 2012	Total Souscriptions et libérations
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	1000 000
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	0	500 000	2000 000
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	0	0	500 000
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	0	825 000	3 300 000
CDC Entreprises	425 000	425 000	425 000	0	0	425 000	1 700 000
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	1000 000
GAT	125 000	125 000	125 000	0	0	0	375 000
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000		2 250 000	9 875 000
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	0	3 000	8 000	33 000
Selma Bellagha	2 000	0	1 000	0	0	1 000	4 000
Taha Loued	2 000	0	1 000	0	0	1 000	4 000
Zied Ghorbel	2 000	0	1 000	0	-3 000	0	0
Tarek TRIKI	0	2 000	1 000	0	0	1 000	4 000
Zied Ben Othman	0	2 000	1 000	0	0	1 000	4 000
Achraf Traouli	0	0	2 000	0	0	1 000	3 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	0	0	13 000	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	0	2 263 000	9 927 000

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « PHENICIA Seed Fund » :**C-1) Pour les titulaires des parts :****i) Souscripteurs des parts du Fonds¹ :**

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds³ :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

(e) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la libération partielle du reliquat du fonds à hauteur de 2.263.000 DT.

- Le fonds a souscrit et libéré courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **AJIDOO SA** » à hauteur de 130.000 DT ;
- Le fonds a souscrit et libéré courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **AXE FINANCE SA** » à hauteur de 999.980 DT ;
- Le fonds a souscrit et libéré courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **VIAMOBILE SA** » à hauteur de 499.980 DT ;
- Le fonds a souscrit courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **ADVANCED WEB SOLUTIONS** » à hauteur de 400.000 DT. Le montant libéré à la date d'arrêté de la situation financière est de 240.000 DT.
- Le fonds a souscrit courant le troisième semestre 2012 à des obligations convertibles en actions auprès de la société « **ABDERRAHMANE ALLANI INDUSTRIES SA** » pour un montant global de 450.000 DT.

De plus au cours de l'exercice 2012, il a été procédé au provisionnement des relations suivantes, comme suit :

- **SOTUFCA** à hauteur de 31.825 DT ;
- **SANABIL MED** à hauteur de 10.000 DT ;
- **TECFIBER** à hauteur de 160.869 DT ;
- **I2A** à hauteur de 112.711 DT ;
- **AAI** à hauteur de 49.667 DT ; et
- **MAGAL DIE CASTING** à hauteur de 81.628 DT.

Il est à noter que la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques).

Ainsi, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a constaté une dépréciation complémentaire pour 112 711 DT afin de couvrir le montant non garanti par la SOTUGAR au titre des actions et des obligations convertibles en actions.

Par ailleurs, il a été procédé courant l'exercice 2012 à la passation en pertes des revenus constatés antérieurement et demeurant impayés à la date d'arrêté des états financiers au titre de la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** pour un montant de 23.001 DT.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2012 une valeur nette de 5.705.373 DT contre une valeur de 4.169.690 DT au 31 décembre 2011 pouvant être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGALDIECASTING	650 000	650 000
SOTUFCA	900 000	900 000
AJIDO SA	206 000	76 000
TECFIBER	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	245 000
INDUSTRIESAGROALI ABID	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000	140 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
AXE FINANCE	999 903	0
VIAMOBILE	499 980	0
Participation non libérée « ADVANCED WEB SOLUTIONS SA »	-160 000	0
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 453 480	4 583 597
Dépréciation SOTUFCA	-224 998	-193 173
Dépréciation SANABIL MED	-50 000	-40 000
Dépréciation TECFIBER	-254 603	-93 734
Dépréciation I2A	-87 211	-87 000
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	-49 667	0
Dépréciation MAGALDIECASTING	-81 628	0
Total dépréciation	-748 107	-413 907
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 705 373	4 169 690

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « PHENICIA Seed Fund », sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus au 31 décembre.

Ils totalisent au 31 décembre 2012 une valeur brute de 2.108.705 DT contre 2.072.745 DT au 31 décembre 2011, et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	310 000	310 000
OCA MAGAL DIE CASTING	300 000	300 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	0
Placements SICAV obligataires	537 205	838 745
Total OCA	1 684 000	1 234 000
Dépréciation OCA I2A	-112 500	
Total OCA net de dépréciation	1 571 500	1 234 000
Placements SICAV obligataires	537 205	838 745
Total	2 108 705	2 072 745

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5.732 DT contre 3.212 DT au 31 décembre 2011.

5-1-4- Créances d'exploitation :

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des OCA pouvant être détaillées comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Créance Intérêts OCA AJIDOO	5.952	2.976
Créance Intérêts OCA I2A	0	23.001
Créance Intérêts OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	15.846	5.301
Créance Intérêts OCA MAGAL DIE CASTING	4.464	230
Créance Intérêts OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	7.695	0
Total Financement OCA	33.957	31.508

Il est à noter que le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a procédé courant l'exercice 2012 à la passation en pertes des revenus constatés antérieurement et demeurant impayés à la date d'arrêt des états financiers au titre de la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** pour un montant de 23.001 DT. En effet, la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques).

5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 4.658 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT ainsi que des dettes envers le dépositaire du fonds pour 9.045 DT.

5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2012 pour 8.960 DT ainsi que les dettes fiscales à hauteur de 3.367 DT.

5-1-7- Capital :

Le capital du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2011	Parts A	Parts B
Montant	7 625 000	39 000
Nombre de titres	7 625	39
Nombre d'actionnaires	7	6
Souscriptions réalisées 2012		
Montant	2 250 000	13 000
Nombre de titres émis	2 250	13
Nombre de nouveaux souscripteurs 2012	0	0
Rachats effectués 2012		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2012	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2012	0	0
Autres mouvements 2012		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2012	0	0
Capital au 31-12-2012		
Montant	9 875 000	52 000
Nombre de titres	9 875	52
Nombre des souscripteurs	7	6

5-2- Notes à l'état de résultat :**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus values des actions SICAV ainsi qu' à la rémunération du Fonds au titre des obligations convertibles en actions qui s'élèvent au 31 décembre 2012 respectivement à 37.104 DT et 57.247 DT contre 83.877 et 48.987DT au 31 décembre 2011.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre à la somme de 740 DT contre la somme de 383 DT au 31 décembre 2011.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 295.054 DT au 31 décembre 2012 contre 294.422 DT au 31 décembre 2011.

Elles sont comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 211.093 DT et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 74.135 DT en 2011.

La commission du dépositaire du fonds s'élève à 9.826 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les honoraires du commissaire aux comptes (8.960 DT), une perte au titre des créances pour (23.001 DT), une perte au titre de la TVA collectée payée au titre des intérêts débiteurs « I2A » pour (2.167 DT), les redevances à verser au Conseil du Marché Financier (100 DT) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

Note 6. Engagements hors bilan:

Capital non encore libéré afférent à l'augmentation du capital social de la société « **ADVANCED WEB SOLUTIONS SA** » pour un montant de 160.000 DT.